

Fiche info financière - Assurance-Vie ⁽¹⁾

Switch Plan⁽²⁾

Type d'assurance-vie	Switch Plan est un contrat d'assurance-vie d'investissement, dont le rendement non garanti est lié à des Fonds d'investissement en unités de compte. Ce produit propose une gamme de Fonds répondant à des critères de gestion environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits « critères ESG »). La devise contractuelle est l'Euro. Le contrat prévoit le versement d'une Prime unique ou de Primes périodiques, au choix du Preneur d'assurance. Les modalités exactes sont indiquées dans les Conditions Particulières. Le contrat est à durée indéterminée. Le Preneur d'assurance peut, à tout moment, racheter son contrat, partiellement ou totalement, sans frais. En cas de décès de l'Assuré, la valeur du contrat sera versée au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s).
Garanties	Prestation en cas de décès : valeur de rachat du contrat sous forme de capital.
Public cible	Ce produit s'adresse aux investisseurs ayant un profil prudent à dynamique, selon les fonds choisis.
Fonds	<p>Le Preneur d'assurance a la possibilité de choisir entre 5 Fonds Internes Collectifs (« FIC ») en fonction de son profil de risque et de ses objectifs en termes de placement. Ils s'adressent aux investisseurs considérant les aspects de finance durable et souhaitant déléguer la gestion financière de leur épargne à un professionnel du secteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <p>• BIF - Eticx Conservative</p> <p>Le FIC BIF - Eticx Conservative reflète une allocation pouvant aller jusqu'à 100% d'obligations. La période de détention recommandée pour ce placement est de 3 ans. Classe de risque (SRI): 2 (1 : moins risqué – 7 : plus risqué)</p> <p>• BIF - Eticx Defensive</p> <p>Le FIC BIF - Eticx Defensive reflète une allocation pouvant aller jusqu'à 25% d'actions et 75% d'obligations. La période de détention recommandée pour ce placement est de 3 ans. Classe de risque (SRI): 2 (1 : moins risqué – 7 : plus risqué)</p> <p>• BIF - Eticx Balanced</p> <p>Le FIC BIF - Eticx Balanced reflète tant une allocation pouvant aller jusqu'à 50% d'actions et 50% d'obligations. La période de détention recommandée pour ce placement est de 5 ans. Classe de risque (SRI): 3 (1 : moins risqué – 7 : plus risqué)</p> <p>• BIF - Eticx Dynamic</p> <p>Le FIC BIF - Eticx Dynamic reflète une allocation pouvant aller jusqu'à 75% d'actions et 25% d'obligations. La période de détention recommandée pour ce placement est de 8 ans. Classe de risque (SRI): 4 (1 : moins risqué – 7 : plus risqué)</p> <p>• BIF - Eticx Aggressive</p> <p>Le FIC BIF - Eticx Aggressive reflète une allocation pouvant aller jusqu'à 100% d'actions. La période de détention recommandée pour ce placement est de 8 ans. Classe de risque (SRI): 4 (1 : moins risqué – 7 : plus risqué)</p>
Rendement	<p>Le rendement est lié au choix du/des Fonds d'investissement. Aucune garantie de rendement n'est donnée par Baloise Vie Luxembourg S.A. Le risque financier est supporté par le Preneur d'assurance.</p> <p>Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.</p>
Frais	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'entrée : maximum 4,5% - Frais de sortie : néant - Frais de gestion directement imputés au contrat, en pourcentage de l'épargne accumulée : 1,2% - Indemnité de rachat : néant - Frais en cas de transfert de fonds : un arbitrage gratuit par année civile. Pour tout arbitrage supplémentaire, nous appliquons des frais de 1% de la valeur en euro des unités désinvesties, plafonnés à 500 €.

Souscription	À tout moment
Durée	Le contrat d'assurance est souscrit pour une durée indéterminée. Il se termine en cas de renonciation de la part du Preneur d'assurance, en cas de rachat total du contrat, au décès de l'assuré.
Prime	Si le Preneur opte pour le paiement d'une Prime unique, la prime minimale est de 5 000 €. Si le Preneur opte pour le paiement de primes périodes, la prime minimale est de 50 €/mois ou de 500 €/an, selon la fréquence choisie par le Preneur. Des versements complémentaires sont possibles à partir de 500 €.
Fiscalité (résidents luxembourgeois)	<ul style="list-style-type: none"> • Au Grand-Duché de Luxembourg, il n'y a pas d'impôts sur les primes des contrats d'assurance-vie. • Le présent contrat ne peut pas bénéficier des déductions fixées aux articles 111 et 111 bis LIR. • L'article 115.17 L.I.R. précise que sont exempts de l'impôt sur le revenu, le capital et la valeur de rachat touchés du chef d'un contrat d'assurance contracté à titre individuel en cas de vie, d'invalidité ou de décès. • Les prestations perçues en cas de décès d'un assuré luxembourgeois sont soumis le cas échéant aux droits de succession. • Conformément aux articles 16 et 17 de la loi du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession, au décès d'une personne assurée résidant en dernier lieu au Grand-Duché de Luxembourg, Baloise Vie Luxembourg S.A. communiquera à l'Administration luxembourgeoise de l'Enregistrement et des Domaines, le nom des bénéficiaires du contrat ainsi que le montant des prestations versées.
Rachat	<p>Le rachat peut être partiel ou total.</p> <p>Nous désinvestissons de votre contrat le nombre correspondant d'unités de Fonds, en nous conformant à cet égard aux Conditions Spécifiques des différents Fonds.</p> <p>Rachat partiel</p> <p>Le rachat partiel est possible à tout moment, le Preneur d'assurance peut prélever un montant minimum de 750 €.</p> <p>Rachat total</p> <p>Le rachat total est possible à tout moment. Il met fin au contrat.</p>
Information	Le Preneur d'assurance reçoit annuellement un état périodique arrêté au 31 décembre, lui indiquant l'évolution de son contrat à cette date.

⁽¹⁾ Cette fiche d'information ne constitue en aucun cas un document contractuel.

⁽²⁾ Cette «fiche info financière assurance-vie» décrit les modalités du produit qui s'appliquent le 1^{er} mars 2021.

Disclaimer

Baloise Vie Luxembourg S.A. ne garantit ni la préservation du capital ni son rendement. La valeur des contrats liés à des fonds d'investissement peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution sur les marchés financiers des actifs sous-jacents composant les fonds auxquels est lié le contrat.